



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale
valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement
concernant le prélèvement et l'exploitation au niveau des forages du champ captant de
LANGRUNE SUR MER**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 22/09/2020 il est
procédé du

Mercredi 21 octobre 2020 à 9h00 au jeudi 19 novembre 2020 inclus jusqu'à 17h00

à une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de
l'article L.214-3 du code de l'environnement, concernant le prélèvement et l'exploitation au niveau des
forages du champ captant de LANGRUNE SUR MER.

Pendant toute la durée de l'enquête et au plus tard le 06 octobre 2020, cet avis sera publié par voie
d'affiches à la mairie de LANGRUNE SUR MER en un lieu accessible à tout public et à tout moment.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que les registres d'enquête publique à
feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du
21/10/2020 au 19/11/2020 inclus :

- sur support papier dans les mairies suivantes à l'adresse et horaires définis ci-après :

Collectivités	Jours et Heures d'ouverture des mairies
Mairie de LANGRUNE SUR MER 22, rue de la Mairie 14830 LANGRUNE SUR MER	Lundi de9h-11h30 13h30-17h30
	Mardi - jeudi - vendredi de9h-11h30 13h30-16h00
	Mercredi - Samedi de9h-11h30

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2127> . Dans cette
perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de LANGRUNE SUR MER,
siège de l'enquête.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de
l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier
et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans le registre d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans la mairie de LANGRUNE SUR MER à l'adressé et horaires précisés ci-dessus ;

- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2127> ;

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de LANGRUNE, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le lundi 19/11/2020 jusqu'à 17h00.

Monsieur Raphaël PEUGNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de CAEN.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans la mairie suivante aux jours et heures définis ci-dessous :

Collectivités	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de LANGRUNE	Mercredi 21/10/2020	9H à 12H00
	Samedi 07/11/2020	9H à 11H30
	Lundi 19/11/2020	14H à 17H00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de LANGRUNE SUR MER.

Le préfet prendra une décision d'autorisation environnementale ou non par arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le prélèvement et l'exploitation au niveau des forages du champ captant de **LANGRUNE SUR MER** sur le site de la **Delle au Mont**.

Fait à CAEN, le 22/09/2020

Pour le préfet et par délégation,

L'adjoint à la cheffe du service
Eau et Biodiversité
Responsable de l'unité Eau


Quentin CATHRIN-HAMELIN